

LE **H**ÉRISSE'POIL

caresse la nature en SAVOIE

PRÉSERVER

Centrales hydroélectriques au fil de l'eau

Dossier eau, agriculture et biodiversité

Plantes sauvages : admirez-les dans la nature !



6
0
2

Juillet
2026

ÉDITO

Depuis plus d'un demi-siècle, des scientifiques comme l'agronome René Dumont, Haroun Tazieff et bien d'autres alertent sur les conséquences du dérèglement climatique. Depuis plusieurs décennies, les travaux du GIEC n'ont cessé d'en préciser les mécanismes, les causes et les effets. Aujourd'hui, il ne s'agit plus de prévisions mais de constats. Et de mesures à prendre. Les événements climatiques extrêmes se succèdent avec une intensité et une fréquence inédites. Les scientifiques du réseau World Weather Attribution viennent d'ailleurs de montrer que l'épisode de chaleur exceptionnel que connaît actuellement l'Europe aurait été impossible sans le réchauffement climatique d'origine humaine.

Et pourtant, le débat public continue trop souvent à s'interroger sur la réalité du phénomène plutôt que sur les réponses à lui apporter. Les politiques d'atténuation restent insuffisantes et les stratégies d'adaptation peinent à suivre le rythme des bouleversements en cours. Chaque nouvel épisode révèle les mêmes fragilités : infrastructures et bâtiments inadaptés, ressources en eau sous tension, agriculture confrontée à des défis majeurs, biodiversité ébranlée, populations vulnérables insuffisamment protégées. La crise climatique n'est plus un risque futur ; elle est devenue le cadre dans lequel doivent désormais être pensées toutes les politiques publiques.

C'est pourquoi il est devenu absurde d'aborder les questions économiques, agricoles, d'aménagement ou de développement comme si cette réalité n'existait pas. Préserver les ressources en eau, adapter notre agriculture, protéger les espèces, limiter l'artificialisation des sols ou penser les infrastructures à l'aune du climat ne relèvent plus d'une politique sectorielle : ils constituent désormais la condition et le fondement de toutes les autres.

À cet égard, la préparation des Jeux olympiques d'hiver de 2030 illustre de façon exemplaire et négative cette contradiction. Alors même que les projections climatiques annoncent une raréfaction de l'enneigement naturel et une pression croissante sur les ressources, de nombreux choix continuent d'être pensés comme si le climat de demain ressemblait encore à celui d'hier. Plus largement, c'est notre manière d'aménager les territoires qui doit désormais intégrer pleinement les limites imposées par le changement climatique.

Ce nouveau numéro du Hériss'Poil apporte, à son échelle, plusieurs illustrations de cette nécessaire évolution. Les enjeux de l'eau et de l'agriculture, la protection d'espèces comme le Petit-duc scops, la réglementation de la cueillette des plantes sauvages, qui s'inscrivent dans les actions menées au niveau national par France Nature Environnement. Ce sont aussi les initiatives de nos associations adhérentes qui témoignent de cette même conviction : face à la crise climatique et à l'effondrement de la biodiversité, les solutions existent. Elles sont toutes à la fois locales et globales, concrètes et fondées sur les connaissances scientifiques et portées par l'engagement citoyen comme par les pouvoirs publics.

Plus que jamais, l'écologie ne constitue pas une option parmi d'autres. Elle est devenue la condition de notre capacité à préserver les territoires où nous vivons et à transmettre aux générations futures un patrimoine naturel encore vivant. C'est cette ambition que France Nature Environnement Savoie continuera de porter, avec détermination et aux côtés de tous ceux qui refusent de considérer l'inéluctable comme une fatalité.

Pascal Marchand,
président.

**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT
Savoie**

26 passage Sébastien Charléty
73000 CHAMBÉRY
Tél. 04 79 85 20 03
savoie@fne-aura.org
www.fne-aura.org/savoie

Document édité par
France Nature Environnement Savoie
Responsable publication : Thierry DELAHAYE
Conception graphique : Agnès BIAU
Crédit photo : MRJN Photography on Unsplash
Pictogrammes : Nounproject et FNE

Dépôt légal : juillet 2026
ISSN 3003-2644 (version imprimée) / ISSN 3003-8146 (version en ligne)

France Nature Environnement est la fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement. C'est la porte-parole d'un mouvement de 6206 associations, regroupées au sein de 45 organisations adhérentes, présentes sur tout le territoire français, en métropole et outre-mer.

COMBATS DE VACHES D'HÉRENS	4
JO D'HIVER 2030	6
CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES AU FIL DE L'EAU	10
DOSSIER : EAU, AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ	12
CADMIUM DANS LES ALIMENTS	24
GOVERNANCE : FNE PERSISTE ET SIGNE	26
PORTRAIT DE BÉNÉVOLE : JEAN-PAUL DAUDRÉ	28
LES HIBOUX PETIT DUC SONT TOUJOURS LÀ	30
TORRENT DU REMOUS : UNE SAGE RIVIÈRE SAUVAGE	32
LES PLANTES SAUVAGES : ADMIREZ-LES DANS LA NATURE !	34

C

OMBATS DE VACHES D'HÉRENS

Pourquoi l'AJAS demande leur interdiction ?

Cela fait plusieurs années que l'Association justice animaux Savoie (AJAS) se mobilise pour demander l'interdiction des combats de vaches d'Hérens.

Pourquoi ? Car même si ces vaches sont réputées bagarreuses et établissent naturellement une hiérarchie au sein du troupeau, les combats organisés n'ont rien de naturel. Les animaux sont transportés en bétailière vers un lieu qu'ils ne connaissent pas, séparés de leur environnement habituel et exposés à une foule, à du bruit et à de nombreuses sources de stress.



Mobilisation de l'AJAS à Ugine lors d'un combat d'Hérens - 18 mai 2025

Concrètement, les vaches sont mises en présence d'animaux inconnus et amenées à participer à plusieurs affrontements dans la même journée, parfois sous de fortes chaleurs. Cette situation peut entraîner de la fatigue, un stress important et parfois des blessures. Les animaux sont également attachés de longues heures en attendant le combat. Par ailleurs, les animaux engagés dans ces manifestations sont soit des femelles adultes gestantes, soit de jeunes veaux. Pour l'AJAS, il est inadmissible, en 2026, d'organiser des combats mettant en scène de très jeunes animaux ou des femelles gestantes.

De plus, contrairement à ce qui se passe dans les alpages, les animaux ne peuvent pas librement éviter les conflits ou s'éloigner lorsqu'ils le souhaitent. Dans leur environnement naturel, les affrontements sont généralement ponctuels et permettent simplement d'établir une hiérarchie au sein du troupeau. À l'inverse, lors des combats organisés, des rabatteurs tirent les vaches au licol afin de les placer tête contre tête et de provoquer l'affrontement. Tout est mis en œuvre pour favoriser le combat et maintenir l'excitation des animaux : foule bruyante, commentaires au micro, agitation autour de l'arène et répétition des confrontations dans un cadre entièrement conçu pour le spectacle.

Il est intéressant de noter que ces spectacles violents ne relèvent pas d'une tradition ancestrale française. Ils ont été importés en France il y a moins de quarante ans, principalement depuis la Suisse voisine.

Au-delà de la question du bien-être animal, l'association souhaite faire interdire ces combats, qui contribuent selon elle à banaliser la violence dans notre société. Elle s'inquiète également de voir ces événements se développer afin d'offrir une attraction supplémentaire aux touristes des stations de montagne. Pour l'AJAS, les animaux ne doivent pas être utilisés comme outils de divertissement ou comme arguments d'attractivité touristique. L'association craint que cette logique n'encourage la multiplication de ces spectacles au détriment du respect dû aux animaux.

C'est pourquoi elle a lancé une pétition qui a déjà recueilli plus de 54 000 signatures en juin 2026 et demande au gouvernement l'interdiction de ces combats.

Pour soutenir l'AJAS et signer la pétition, rendez-vous sur leur site internet : aja-savoie.fr

Pauline Di Nicolantonio,
présidente de l'AJAS.

AJAS est une association membre de FNE Savoie.

JO

D'HIVER
2030POUR FNE SAVOIE
LE DOSSIER N'EST
PAS TOUT BLANC

MONTAGNE

L'organisation a été engagée sans débat public ni consultation en amont par le biais d'une concertation sous l'égide d'un garant de la Commission nationale du débat public (CNDP). Aussi France Nature Environnement Auvergne-Rhône-Alpes (FNE AURA) s'est mobilisée au côté d'un collectif d'organisations environnementales pour défendre le droit fondamental des citoyens à participer aux décisions engageant l'environnement.

Cela a conduit à une action inédite fondée sur une plainte de FNE au titre de la Convention d'Aarhus, qui garantit le droit fondamental des citoyens à participer aux décisions environnementales dès le début du processus décisionnel.

En novembre 2025, la plainte a été jugée recevable pour la saisine portée par la société civile, une première mondiale dans le cadre des Jeux olympiques. Cette



© J. Kerrien

procédure dénonce l'absence de participation citoyenne sur un projet aux impacts majeurs. En Savoie, la mairie de Courchevel, en présentant le projet d'ascenseur valléen Bozel-Courchevel, a organisé sa propre concertation. FNE Savoie et Vivre en Tarentaise ont demandé à la préfète que cette concertation soit organisée sous l'égide d'un garant de la CNDP. C'était une possibilité prévue dans les textes. La préfète nous l'a refusé.

<https://www.fne-aura.org/actualites/savoie/pseudo-concertation-autour-du-projet-dascenseur-valleen-bozel-courchevel/>

La Société d'aménagement de la Savoie (SAS), chargée par la commune de Bozel de la construction du village olympique, a procédé récemment aussi à une concertation publique express de 17 jours en catimini.

De son côté la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) avait promis une concertation projet par projet. Ces concertations ont débuté pour certains projets et durent un mois, mais il s'agit plus actuellement d'une simple présentation, plutôt sommaire, que d'une véritable concertation.

<https://participationcitoyenne.solideo-2030.com/solideo-alpes-2030-3982>

Le projet de rénovation de la piste de bobsleigh de La Plagne a été mis en ligne sur ce site début juin 2026. Cependant, pour d'autres projets, la SOLIDEO préparerait de véritables concertations sous l'égide d'un garant de la CNDP (Ascenseur valléen d'Aime-la-Plagne, Site de La Clusaz).

Par ailleurs, ce printemps, FNE a dialogué avec la Délégation interministérielle aux jeux olympiques et paralympiques (DIJOP) pour obtenir des compensations aux conséquences environnementales du projet JO. FNE a proposé une protection forte de tous les glaciers et le classement des massifs de la Lauzière en Savoie, des Aravis en Haute-Savoie et du Chenaillet dans les Hautes-Alpes.



Enfin, le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques (COJOP) a créé une commission environnementale chargée de suivre les projets JO. FNE n'y a pas été invitée. Le COJOP a choisi pour y défendre l'environnement : Mountains Riders et Protect our Winters (POW), associations, selon nous, moins impliquées sur le terrain dans la défense de l'environnement.

Ce 19 juin 2026, le COJOP 2030 a enfin publié la liste des sites olympiques avec Courchevel, Val-d'Isère et La Plagne en Savoie. En l'état actuel, ces différentes mesures censées atténuer les conséquences environnementales des futurs JO ne nous satisfont pas du tout. FNE Savoie reste vigilante en travaillant sur tous ces dossiers.

Jean Kerrien,
administrateur.

CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES AU FIL DE L'EAU : FNE SAVOIE ARGUMENTE LE « NON »

EAU



© Dan Meyers on Unsplash

Le contexte historique

Selon un sondage, l'hydroélectricité est l'énergie préférée des Français. Dans nos départements des Alpes du Nord, cette énergie a permis le développement d'industries qualifiées d'électrochimiques ou d'électrométallurgiques. Elles ont été créatrices d'emploi et de richesses. En 1917, en Maurienne, l'usine de fabrication d'aluminium Pechiney devenue Rio Tinto puis Trimet s'implante grâce au volume d'énergie hydroélectrique disponible à bas prix. En 2025, Trimet consomme toujours près de 2 TWh d'électricité par an soit un sixième de la consommation du département de la Savoie. En résumé : « la révolution de la houille blanche au XIX^e siècle a permis de créer des vallées industrielles au pied des alpages¹ ». FNE reconnaît les bénéfices de cet historique mais émet des réserves fortes sur sa croissance.

Différencions-les bénéfices des différents modèles

Nous distinguons plusieurs types d'installations hydroélectriques suivant leurs constructions et leurs fonctions de service suivant le Ministère de la transition écologique :

- Les installations dites « **éclusées** », disposent d'une petite capacité de stockage, typiquement comprise entre deux heures et 400 heures de production. Ces installations permettent une modulation journalière ou hebdomadaire de la production en accumulant dans leurs retenues des volumes d'eau qui seront turbinés pendant les pics de consommation.
- Les installations dites « **centrales de lac** » ou barrages disposant d'une retenue plus importante. Ces installations accumulent des volumes d'eau dans des retenues de taille conséquente nécessitant le plus souvent des barrages imposants, généralement à l'aval des moyennes et hautes montagnes. Ces installations permettent de diminuer l'exposition aux conditions hydrologiques. Les services rendus : tourisme et irrigation sont de plus en plus nombreux ; FNE est favorable à la rénovation de ces équipements.
- Les « **stations de transfert d'énergie par pompage** » ou STEP, utilisées pour le stockage de l'énergie électrique : ces installations permettent de pomper pendant les périodes de moindre consommation d'électricité vers un réservoir haut des volumes d'eau pour les turbiner pendant les pics de consommation. FNE n'est pas systématiquement défavorable à ce type de réalisation ; le potentiel est important dans le Massif central.
- Les installations dites « **au fil de l'eau** » turbinent tout ou partie du débit d'un cours d'eau en continu. Leur capacité de modulation est très faible et leur production dépend du débit des cours d'eau. Nous distinguons les basses chutes par exemple sur le Rhône ou les hautes chutes notamment dans les Alpes du Nord en Tarentaise ou en Maurienne. Dans les hautes chutes on distingue ensuite la grande et la petite hydroélectricité avec une puissance inférieure à 5 MW.
- Les plus petites de moins de 1 MW bénéficient d'un régime spécial d'autorisation sans mise en concurrence ce qui est très attractif. Pour ces petites centrales la Commission de régulation de l'énergie (CRE) assure également une rémunération complémentaire en payant par exemple la différence entre 145 €/MWh et le prix de marché actuellement de 70 €/MWh et ceci pendant 20 ans ! Toutes ces dispositions expliquent l'attrait pour des investisseurs privés et la multiplication des projets notamment en Tarentaise. Ces projets sont le plus souvent en tête de bassin dans des cours d'eaux sauvages aux étages montagnard et subalpin avec des milieux fragiles dans un contexte de réchauffement climatique accéléré dans ces étages.

¹ Le Monde

Un chiffre mal connu

En France, le volume total des prélèvements en eau dans les turbines de cette énergie représente plus de 800 milliards de mètres cube par an soit plus de seize fois les prélèvements en eau du nucléaire. En moyenne, chaque année toutes les eaux des cours d'eau passent plus de quatre fois dans des turbines.

La conséquence est un impact fort sur la santé des cours d'eaux de chaque bassin versant

C'est le nombre de barrages, écluses, retenues qui a un effet négatif sur la santé des cours d'eau avec leurs rives ou encore la « trame turquoise » :

Extrait²: «On connaît l'impact des barrages sur les espèces migratrices, mais on sous-estime souvent la simple perte d'habitat causée par tous ces équipements, même les plus minimes. Les perturbations du transport de sédiments entraînent :

- Une érosion accrue ;
- Un appauvrissement des berges ;
- Des débordements plus fréquents ;
- Voire une modification du style fluvial de chenaux multiples à un chenal unique, moins dynamique, moins riche en habitats ».

Ceci (entre autres) a justifié, en 2024, une très large opposition locale et nationale au projet RHONERGIA d'une centrale au fil de l'eau sur le Rhône. Ce projet a finalement été abandonné par l'État.

Nos réserves portent également sur le bilan des petites centrales hydroélectriques de montagne

Notons des avantages forts pour l'investisseur mais des bénéfices très faibles pour la collectivité locale et pour la décarbonation énergétique nationale. FNE constate que ces projets ne contribuent que pour quelques millièmes à la réduction en énergie électrique importée dans les Schémas de cohérence territoriale (SCOT) de montagne avec des cofinancements publics à l'investisseur qui vont de 200 000 à 300 000 € par an³. De plus, ces productibles sont maximaux au printemps alors que la demande internationale est faible avec des prix parfois négatifs sur ces marchés ! Enfin les bénéfices de décarbonation promis ne sont pas réellement évaluables car ces investisseurs ne réalisent que très rarement une analyse du coût carbone réel de la construction et du démantèlement de leurs centrales.

² Barbara Belletti - École normale supérieure de Lyon, Pour la science Mars 2021

³ pendant 20 ans en fonction des productibles et du prix de marche de gros du MWh

L'HYDROELECTRICITE AU FIL DE L'EAU

AUJOURD'HUI ET DEMAIN ?

Sa croissance n'est ni possible, ni prévue, ni souhaitable.

Des atouts exceptionnels :

décarbonée, renouvelable, non intermittente, importante en volume, Française.

Un capital à entretenir...

Les meilleurs sites ont été équipés, équiper davantage nos cours d'eau n'apporterait pas une contribution énergétique significative. Améliorons l'existant en le modernisant et en limitant son impact environnemental.

...dans un contexte d'incertitude.

Donc préférons une stratégie gagnante : celle d'associer un haut niveau de service dans l'offre énergétique avec une réduction de nos besoins.

Pas souhaitable pour l'état écologique des cours d'eau :

70% de nos cours d'eau sont menacés par l'artificialisation de leur débit, par la destruction de la morphologie de leurs lits et par des ruptures de continuité. Beaucoup de ces pressions proviennent de l'hydroélectricité.

Pas souhaitable pour le réseau de distribution :

L'enjeu actuel est celui de la « flexibilité » ou ajustement de l'offre électrique aux grandes variations saisonnières, journalières des consommations ; les petites centrales ne répondent pas à cet enjeu.

Pas souhaitée par les élus du SCoT de Tarentaise :

«Le potentiel hydroélectrique en Tarentaise est déjà largement exploité».

Impossible, avec une décroissance à long terme :

globalement la production hydroélectrique des Alpes va lentement décroître par réduction des pluies efficaces (précipitations ni évaporée ni absorbée par les végétaux ou le sol) liée au réchauffement climatique.

Enfin le projet de loi du PPE3* prévoit sa stabilité en volume sur le moyen terme entre 2023 et 2035 :

avec une production constante de 54 TWh sur ces douze années. FNE : la rénovation des vieilles centrales suffira au maintien du volume.

* Projet de Programmation Pluriannuelle de l'Énergie du Gouvernement - Mars 2025.



Un manque de transparence récurrent

Le 3 octobre 2024 dans une question au Sénat, une sénatrice a demandé de mettre fin à l'opacité des comptes des sociétés de développement des énergies renouvelables ceci en raison des aides indirectes très importantes dont elles bénéficient au regard du faible niveau des capitaux privés apportés. FNE constate également que les comptabilités des sociétés qui exploitent des petites centrales hydroélectriques ne sont pas aussi transparentes que les eaux de montagne qu'elles utilisent !

Légitimité versus légalité

Ces données macro-économiques interrogent fortement la légitimité macroéconomique de ces projets. Ces interrogations sont maintenant intégrées dans les avis donnés par FNE dans les enquêtes publiques⁴. À notre grand regret les décisions prises par les préfets ne prennent pas en compte que leur légalité.

Ce contexte nous incite à choisir une nouvelle voie : notre demande nationale est de mettre fin à l'opacité du coût carbone des centrales réalisées par les sociétés de développement des énergies renouvelables.

Pour en savoir plus : lire la position de FNE AURA 2024 :

<https://www.fne-aura.org/uploads/2024/02/note-de-proposition-hydroelectricite.pdf>

Lionel Charpentier, bénévole.

⁴ Exemple sur <https://www.fne-aura.org/nos-avis/savoie/creation-d-une-centrale-hydroelectrique-sur-le-torrent-du-bayet-communes-de-rognaix-et-st-paul-sur-isere/>

E AU ET AGRICULTURE, DES PRATIQUES INSPIRANTES



© Laëtitia Léger

L'EXEMPLE DE LA FERME AGROÉCOLOGIQUE DU MARAIS

La sobriété hydrique apparaît aujourd'hui comme essentielle à la résilience des exploitations agricoles face au changement climatique.

L'été dernier nous avons rencontré Guillaume Fantin de la ferme agroécologique du marais à La Biolle pour échanger sur les solutions mises en place sur son exploitation pour gérer au mieux l'eau. Des bonnes pratiques inspirantes à partager !

Création et développement de la ferme

Sophie et Guillaume FANTIN se sont installés en Savoie à la Biolle en 2016, au pied du massif de la Chambotte.

Non issus du monde agricole, ils se sont formés grâce à des formations courtes proposées notamment par l'ADDEAR (Association départementale de développement de l'emploi agricole et rural).

La ferme biologique a été créée sur des terrains familiaux, ce qui a facilité leur installation. Guillaume a débuté par du maraîchage sur une surface réduite. Il travaille aujourd'hui sur une surface de 1,3 ha. Sophie, qui était attirée par l'élevage, a rejoint la ferme en 2021. Ils ont alors débuté un élevage de porcs plein air sur 3 ha afin de diversifier la production et ainsi augmenter la résilience de leur ferme.

La ferme accueille régulièrement des stagiaires en maraîchage. Guillaume les forme en partageant son expérience du maraîchage sur sol vivant en agriculture biologique. Cette transmission est très importante pour lui.

Contexte local lié à l'eau

• Contexte global du bassin versant

La ferme du marais est localisée sur le sous-bassin versant de la Deysse. Les études menées révèlent que ce sous-bassin ne présente pas de déséquilibre quantitatif mais l'équilibre reste précaire. Le Comité intercommunautaire pour l'assainissement du lac du Bourget (CISALB) a mis en œuvre un premier Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) à l'échelle du bassin versant du lac du Bourget entre 2017 et 2022. Un Projet de territoire pour la gestion de la ressource en eau (PTGE) est actuellement en préparation et prendra prochainement la suite du PGRE.

• Caractéristiques locales

o Topographie : pied du massif de la Chambotte (chaînon calcaire du Jura). Une partie des cultures est en légère pente, l'autre sur un replat.

o Pluviométrie annuelle moyenne : 1 535 mm (source : climate-data.org).

o Type de sol sur la ferme : sol argilo-calcaire assez équilibré mais peu épais (environs 30 cm).

o Importance du vent sur la ferme : vent assez faible mais souvent tempétueux.

• L'eau sur la ferme

Le contexte de bas de pente rend parfois compliqué la gestion de l'excédent d'eau lié au ruissellement au printemps.



Mare dans la zone humide
© Laëtitia Léger

La partie basse des terrains de la ferme est située en zone humide. Cette portion n'est pas cultivée, elle sert occasionnellement de pâture pour des vaches d'un autre exploitant en cas de manque d'herbe. Une source est également présente sur le terrain. Celle-ci ne s'est pour l'instant jamais tarie. Elle alimente une mare qui sert de réserve d'eau.

Cette mare, en étant alimentée par la source, permet de maintenir la zone humide à un niveau d'eau qu'elle n'atteindrait pas naturellement d'après le CISALB. Cette source est donc primordiale pour la préservation de la zone humide.

• **Type de prélèvement d'eau**

L'eau est essentielle pour le maraîchage et l'élevage des porcs. Les prélèvements d'eau pour l'irrigation se font dans la mare. Une poche de 30 m³ alimentée par la toiture de la ferme assure l'abreuvement des porcs.

• **Type d'irrigation**

Goutte à goutte et aspersion.



Serres avec système d'irrigation par aspersion et goutte à goutte

© Laëtitia Léger

Les actions mises en œuvre pour « mieux gérer » l'eau sur la ferme

• Élevage de porcs extensif et économie circulaire

La race sélectionnée est une race de porcs noirs assez rustiques. Ils sont élevés en plein air et dispose d'environ 100 m² de parcours chacun. La ferme se limite à une trentaine de porcs qui naissent et grandissent ici pendant 18 mois.

o Alimentation : la ferme est autonome à environ 80 % pour l'alimentation des porcs grâce aux partenariats avec la Biocoop de Grésy-sur-Aix (dons des fruits et légumes invendus) et avec la brasserie Caquot à Albens (dons de la drêche, résidu des céréales utilisées pour le brassage de la bière).

o Abreuvement : un porc consomme en moyenne 5 à 10 litres d'eau par jour. Grâce à l'alimentation humide qui leur est donné, leurs besoins en eau sont grandement réduits. Le complément est issu de l'eau de pluie récupérée sur le toit de la ferme. Une petite partie de l'eau est perdue car utilisée pour faire de la boue.

• Maraîchage sur sol vivant

Cela fait environ 7 ans que le maraîchage sur sol vivant est pratiqué à la ferme. Cette technique sans travail de sol est basée sur la couverture permanente du sol et sur l'apport de matière organique. Cela permet de mieux conserver l'eau dans le sol et de stocker plus de carbone.

Le sol est nourri grâce à des biodéchets récupérés localement (broyat de déchets verts d'élagueurs locaux, surplus de drêche de la brasserie non utilisée pour l'alimentation des porcs...). Ces apports développent la vie dans le sol qui est mieux aéré et met plus facilement à disposition des plantes les éléments nécessaires à leur croissance.

Afin de garder l'humidité dans le sol et de réduire le travail manuel de désherbage, des bâches textiles sont installées au sol. N'étant pas totalement étanches, elles permettent de laisser l'eau s'infiltrer dans le sol.

• Techniques d'ombrage

La ferme agroécologique du marais participe au groupe « gestion de l'eau » animé par l'Association pour le développement de l'agriculture biologique (ADABio) et financé par la Compagnie nationale du Rhône (CNR). L'objectif est de tester des techniques visant à réduire la consommation d'eau. Sur la ferme, des filets d'ombrage en plein champ ont été expérimentés pour réduire l'évapotranspiration des salades.



© Laëtitia Léger

La ferme a également installé des voiles d'ombrages sur ces serres. Sans ces techniques d'ombrage, la production de plantes aromatiques ne serait pas possible.

• Évolution des pratiques

Si dès l'installation une volonté de travailler avec la nature était déjà bien ancrée, la mise en œuvre de toutes ces pratiques a été progressive. Beaucoup de matériaux de réutilisation ont également été employés (ex : serres d'occasion). Tout ceci a permis de lisser les investissements nécessaires à l'activité de production.



© Laëtitia Léger



© Laëtitia Léger

Concernant l'irrigation, il a fallu faire plusieurs essais pour déterminer les techniques à employer. Au début de son installation, Guillaume a voulu tout passer en goutte à goutte (technique plus économe en eau), mais il s'est rendu compte que cette méthode n'était pas vraiment compatible avec le maraîchage sur sol vivant. En effet, le goutte à goutte apporte la juste dose d'eau pour les plantes mais un sol vivant a aussi besoin d'eau (micro-organismes...). Cela a ainsi entraîné des problèmes de fertilité du sol qui a impacté la croissance des plantes et donc le rendement des cultures. Par ailleurs, l'eau très calcaire a provoqué des problèmes d'obstruction des systèmes d'irrigation au goutte à goutte (ce qui est moins le cas avec les systèmes d'aspersion car le débit est différent). En 2026, la ferme est donc équipée d'un système d'irrigation mixte aspersion et goutte à goutte.

• Et l'avenir dans tout ça ?

Sophie et Guillaume n'ont pour le moment pas de nouveaux projets sur la ferme. Ils redoutent cependant la gestion des aléas climatiques : trop d'eau au printemps, excès de chaleur (coup de soleil sur les plantes). Ils n'ont actuellement pas de problème d'alimentation en eau mais commencent à réfléchir à augmenter la capacité de stockage d'eau pour assurer l'avenir.

• Un conseil pour les autres agriculteurs ou futurs agriculteurs ?

Pour Guillaume, l'essentiel réside dans la préservation des sols et donc l'absence de travail du sol.

Les actions complémentaires mises en œuvre pour accueillir la biodiversité sur le ferme

- Préservation de la zone humide.
- Installation de nichoirs à mésanges et de gîtes à chiroptères.
- Plantation d'arbres fruitiers (pour la biodiversité principalement, éventuellement pour une production si la récolte est bonne !).

En savoir plus sur la ferme : <https://fermeagroecologiquedumarais.fr/>

Découvrir les autres témoignages d'agriculteurs de la région : <https://www.fne-aura.org/publications/region/economies-deau-et-agriculture-durable-en-auvergne-rhone-alpes/>



© Laëtitia Léger

Laëtitia Léger,
chargée de mission eau et sentinelles.

FNE SAVOIE LANCE SON GROUPE DE TRAVAIL DÉDIÉ À L'AGRICULTURE ET L'ALIMENTATION

Perte de la biodiversité, pollutions des sols, des eaux et de l'air, quels enjeux pour l'agriculture d'aujourd'hui et de demain et quels leviers d'actions pour la transition désormais nécessaire et urgente ?

Ce collectif réunit, dans un premier temps, des bénévoles de l'association autour d'un objectif commun : se sensibiliser et sensibiliser le grand public aux défis environnementaux du secteur sans en oublier les aspects économiques et sociaux, autour de deux actions :

- Aller à la rencontre de nos agriculteurs et agricultrices inscrits dans une démarche durable ;
- Développer une animation grand public pour sensibiliser aux effets directs et indirects de notre consommation alimentaire.

Nous espérons que ce GT avec son nouveau collectif permettra de renforcer le dialogue entre les différents acteurs et actrices du territoire et donnera lieu à des actions pérennes.

Vous souhaitez partager vos connaissances ou ce sujet vous intéresse ? Rejoignez le groupe en nous écrivant à savoie@fne-aura.org

Jessica Delferrière,
bénévole.



Un poil doux à caresser

Selon l'Agence Bio, les terres consacrées au bio représentent 10 % de la surface agricole française. La loi fixe un objectif de 21 % d'ici à 2030. Le retard peut se rattraper si nous consommons toujours plus de produits bio dans nos assiettes.



© Gabriel Gimenez on Unsplash

LES HAIES, UN ATOUT

Les haies qui agrémentent les paysages de nombreuses régions sont un élément très important pour une agriculture respectueuse de l'environnement. Ce sont des réserves de biodiversité, des remparts contre l'érosion des sols, et elles augmentent la fertilité des parcelles agricoles. Et pourtant, depuis 1950, 70 % des haies ont disparu, soit environ 1,4 million de kilomètres. Leurs bienfaits sont à la fois écologiques, économiques et agronomiques.

Protection contre le vent et autres désagréments climatiques

Les haies créent de véritables microclimats favorables aux cultures et au bien-être animal. En effet, elles protègent du vent sur une zone comprise entre 15 et 20 fois sa hauteur. L'absence de vent évite aux plantations de souffrir d'assèchement. Par ailleurs, elles protègent les cultures du gel. En été, elles apportent de l'ombre pour les animaux et réduisent légèrement la température de l'air à proximité.

Lutte contre l'érosion des sols et amélioration des flux hydriques

L'érosion est un des principaux facteurs de dégradation de la qualité des sols. Les haies représentent une solution efficace pour limiter son action : elles réduisent le ruissellement des eaux de pluie, facilitent également les flux hydriques sur les parcelles et permettent l'infiltration de l'eau dans le sol et la remontée d'eau profonde vers la surface.

Accueil de la biodiversité

Les haies sont à la fois un lieu d'habitat, de reproduction et une source d'alimentation favorable à la biodiversité. Elles accueillent de nombreuses espèces. Oiseaux, mais aussi petits mammifères (hérissons), reptiles ou amphibiens, (crapauds communs ou encore

des grenouilles agiles) y trouvent nourriture et refuge. Et la flore vasculaire qui les constitue est variée, et elle est complétée par les champignons, mousses et lichens.

Accueil des pollinisateurs et auxiliaires de culture

En effet, les haies attirent les insectes, dont les pollinisateurs qui vont avoir un impact positif sur la productivité de nombreuses cultures. De plus, les haies favorisent la présence d'auxiliaires de culture. Ces organismes vivants, prédateurs des ravageurs des cultures (ex : les chrysopes, les hémiptères, les carabidés, les acariens prédateurs...) permettent de lutter contre les chenilles, les limaces, les escargots ou encore les pucerons néfastes pour la production.

Les haies, une source de revenus.

Au-delà de leurs bienfaits sur les milieux alentours, les haies apportent des revenus supplémentaires. Le bois obtenu lors des opérations d'entretien en constitue la part la plus importante. En fin d'été, les haies représentent une ressource fourragère d'appoint peu coûteuse. Ces ressources peuvent être stockées, garantissant un approvisionnement sur des périodes de sécheresse.

Stockage du carbone

Enfin, les haies contribuent au stockage du carbone. Celui-ci se trouve dans le bois des essences composant la haie et dans le sol, grâce à la décomposition des feuilles et des racines qui s'y trouvent.

En dépit de dispositifs de protection et de soutien, le déclin des haies se poursuit au rythme de 1,5 % par an, rythme qui s'accélère : 10 400 kilomètres par an entre 2006 et 2014, puis 23 500 kilomètres par an entre 2017 et 2021, soit un total de 205 254 kilomètres, l'équivalent de cinq fois la circonférence de la Terre en l'espace de 15 ans. En face, les programmes de plantations ont permis de créer environ 3 000 kilomètres de haies par an.

Et pourtant les haies sont censées être protégées ! C'est ce que souligne un rapport du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, publié en 2023, et resté lettre morte.

Jean Busson,
administrateur.

Un poil qui gratte



Laurent Duplomb est récidiviste. Par un amendement au projet de Loi d'urgence agricole (LUA), il demande à réintroduire les pesticides interdits acétamipride et le flupyradifurone. À votre santé bien sûr !

C

CADMIUM DANS LES ALIMENTS : L'ANALYSE DE VIVRE EN TARENDAISE

La presse ainsi que les agences sanitaires française et européenne ont mis sur le tapis un nouveau problème de pollution : celui de la présence d'un métal lourd dans les céréales, le chocolat et les pommes de terre : le cadmium. Ce dernier favorise l'apparition de différents cancers.

Ce métal est soit présent naturellement dans les sols (Amérique centrale en particulier qui produit l'essentiel du chocolat bio) ou à cause de l'utilisation massive d'engrais en provenance du Maroc qui contiennent ce polluant. Mais il existe en France et en Europe des sols naturellement riches en cadmium. Nos sols en agriculture intensive ont accumulé depuis les années 1970 de grosses quantités de ce métal.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), ont retenu une dose maximale tolérable de 0,35 µg par kg de poids corporel et par jour pour les humains, soit par exemple 10,5 µg par jour pour un enfant de 10 ans pesant 30 kg, et 24,5 µg pour un adulte de 70 kg.

Pour en savoir plus vous pouvez consulter : <https://www.inrae.fr/actualites/pourquoi-y-t-il-du-cadmium-sols-comment-retrouve-t-l'alimentation>.

L'association Vivre en Tarentaise a décidé de faire analyser des pains, des pâtes, des corn flakes et des pommes de terre achetés en supermarché ou bien en magasin bio. Il faut bien sûr être très prudent dans l'analyse des résultats car il est probable que la farine utilisée par telle ou telle marque (bio ou non) peut provenir de différents lieux au fil du temps et de l'année.

P a i n ordinaire	Pain bio super marché	Pain bio magasin bio	P â t e s ordinaires	P â t e s italiennes	Pâtes bio	Corn flakes super marché	C o r n f l a k e s magasin bio	P o m m e de terre super marché	Pomme de terre du jardin
0,014	0,017	0,016	0,032	0,031	0,029	< 0,01	< 0,01	0,039	0,006
+/- 0,003	+/- 0,003	+/- 0,003	+/- 0,006	+/- 0,006	+/- 0,006			+/- 0,015	+/- 0,0015

Les données sont exprimées en mg/kg (1 mg = 1000 µg)

Nous remarquons que les valeurs mesurées sont voisines que les produits soient bios ou non. Mais il faut retenir surtout que ces valeurs sont assez nettement inférieures à

celles indiquées par l'agence sanitaire nationale.

Nous en déduisons malgré tout, la quantité maximum présente dans :

80 g (0,08 Kg) de pâtes non cuites (à raison de 30 µg/kg) : $30 \times 0,08 = 2,4$ µg de cadmium.

250 g de pain (1 baguette à 15 µg/kg) : $15 \times 0,25 = 3,75$ µg de cadmium.

Pomme de terre du jardin 0,006 mg/kg pour 0,039 mg/kg pour une pomme de terre du supermarché.

Donc dans 200 g de pommes de terre super marché on trouve $0,039 \times 0,2 = 0,0078$ mg de cadmium soit 7,8 µg de cadmium.

Si dans une journée vous mangez 80 g de pâtes, 250 g de pain et 200 g de pommes de terre vous ingurgitez au maximum $2,4 + 3,75 + 7,8 = 13,95$ µg de cadmium.

Pour un enfant de 10 ans nous dépasserions, malgré tout, les valeurs conseillées, alors que pour un adulte la quantité de cadmium serait admissible.

Encore une fois il ne faut pas généraliser ces résultats qui ont juste le mérite d'un sondage à un moment donné. Mais ces mesures confirment la nécessité d'être prudent avec l'alimentation des enfants et de varier ce que nous leur proposons lors des repas : légumes et légumineuses en alternance avec des céréales et leurs dérivés.

Si vous lisez différents articles sur le sujet du cadmium dans l'alimentation, vous verrez également que le chocolat est une source importante de cadmium. Le cacaotier pompe ce métal dans le sol et il se retrouve évidemment dans le cacao.

Vous avez le choix entre la peste et le choléra : les chocolats ordinaires provenant d'arbres cultivés en Afrique de l'ouest contiennent moins de cadmium que ceux cultivés en bio majoritairement en Amérique centrale. Cela s'explique par le fait que les sols d'Amérique centrale sont riches en cadmium... Par contre, évidemment, nous ne pouvons pas exclure la présence de pesticides dans les chocolats ou les céréales cultivés en conventionnel.

Les teneurs mesurées vont de 0,022 à 0,458 mg de cadmium par kg de chocolat.

Si nous faisons le calcul avec une valeur médiane de 0,24 mg/kg de cadmium dans un chocolat, un carré de chocolat de 16 g contiendrait : $0,24 \times 0,016 = 0,0038$ mg soit 3,8 µg de cadmium. C'est pourquoi nous conseillons d'éviter les céréales chocolatées pour les enfants mais aussi pour les adultes.

Enfin, ne perdons pas de vue que les produits bios contiennent beaucoup moins de pesticides que ceux cultivés classiquement.

Alain Machet,
président de Vivre en Tarentaise.

Vivre en Tarentaise est une association membre de FNE Savoie.

Un poil qui gratte



Cosmétiques avec substances CMR (cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction). Sous la pression des industriels, le 29 avril 2026 le parlement européen a offert un délai à rallonge (jusqu'à 6 ans au lieu d'un an et demi) pour que les produits soient retirés du marché. À votre santé !

Un poil qui gratte



Le cadmium : présent dans les sols, il contamine la chaîne alimentaire. En France, les engrais minéraux phosphatés sont la première source (55 %), suivis des effluents d'élevage (25 %), puis des boues et composts (5 %). À votre santé encore !



OUVERNANCE : FNE PERSISTE ET SIGNE

VIE ASSOCIATIVE

Nouveau président, nouveau directeur général : la fédération nationale France Nature Environnement (FNE) a renouvelé sa gouvernance ces derniers mois.



Nicolas Richard © Giovanni Del Brenna

De nouvelles têtes pour porter un message qui, lui, ne change pas : dans le contexte mondial ou l'écologie semble devenir paradoxalement le bouc émissaire des maux de la planète (!), FNE tient son rôle avec indépendance, courage et cohérence.

Après trois ans de présidence marquée par les reculs législatifs que nous connaissons aux plans national et européen, Antoine Gatet a donc cédé la place à Nicolas Richard, issu de FNE Anjou, jusqu'alors vice-président et représentant de FNE au Conseil Économique, Social et Environnemental. Ingénieur des Eaux et forêts de formation, expert indépendant en transition écologique, le nouveau président est engagé depuis plus de dix ans dans FNE. Touché par la dégradation fulgurante de l'état des rivières de Touraine dans les années 1990, conscient de la physique implacable du réchauffement climatique, il a trouvé à FNE « un formidable collectif d'expertes et d'experts engagés pour un monde vivable, sans jamais céder à la facilité, et avec un esprit républicain sans faille ».

Il va évidemment subir son baptême du feu à l'occasion de la séquence électorale qui s'ouvre... mais il reste persuadé que la démocratie continue de se jouer chaque jour dans le dialogue environnemental avec la société, et sur le terrain juridique.

Il peut s'appuyer sur un bureau dans lequel figure notamment la présidente de FNE Haute-Savoie Anne Lassman-Trappier.

La directrice générale Bénédicte Hermelin a fait de son côté valoir ses droits à la retraite. À la tête de l'équipe des salariés de FNE, elle s'est employée pendant sept ans à renforcer le mouvement (il compte 6 329 associations contre 3 500 en 2018, et plus d'un million de bénévoles en France), à moderniser la gouvernance (nouveaux statuts, règlement intérieur, charte fédérale...) et à consolider les comptes.

Jean-François Julliard n'est pas un inconnu dans le monde de la protection de l'environnement : il vient de Greenpeace France, qu'il a dirigé pendant 14 ans. Sa feuille de route s'articule autour de quatre priorités : diversifier les ressources, renforcer la mobilisation citoyenne, défendre la parole scientifique et élargir encore la fédération.

**Philippe Claret,
bénévole.**

P

ORTRAIT DE BÉNÉVOLE JEAN-PAUL DAUDRÉ, L'ENGAGEMENT SIMPLE



La passion pour la nature, l'envie de défendre le vivant ? Jean-Paul Daudré y est sensible depuis plus de 50 ans, depuis le début des années 1970. Une passion pourtant relativement laissée de côté le temps d'une vie professionnelle, d'abord dans l'enseignement puis comme assistant maternel, un métier qui se conjugue donc aussi au masculin...

Et c'est bien plus tard qu'il se décide à s'engager pour la défense du vivant, d'abord pour la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) à Bourg-en-Bresse. Puis à FNE Savoie, lorsqu'à la retraite, il s'installe dans le bassin chambérien. Depuis un an, il travaille avec Sylvie Brisson à la sensibilisation du public, sur le terrain, dans plusieurs groupes.

« J'ai envie de transmettre ce que je connais des animaux, de partager ma passion ». Ce qu'il aime, c'est se tenir en quelque sorte à la disposition du public. « Faire de la sensibilisation, c'est d'abord répondre aux questions, trouver des réponses simples ».

Ce qu'il retire de cet engagement ? La satisfaction personnelle de se donner, enfin, les moyens d'exprimer ses convictions. Le plaisir également du contact avec le public. « Un plaisir que je retrouve dans le groupe de randonneurs auquel je participe. J'aime bien, au cours de nos marches, répondre simplement aux questions sur l'environnement, attirer l'attention sur tel ou tel chant d'oiseau, telle ou telle plante... c'est la même démarche à FNE : pas question de transmettre un savoir venu d'en haut : ce qui m'intéresse, c'est de partager, d'ouvrir l'esprit ».

**Philippe Claret,
bénévole... lui aussi !**



Un poil qui gratte

Un « clash » se rapproche en ce qui concerne l'aérodrome d'Albertville. Plusieurs associations, y compris FNE Savoie, se mobilisent contre les nuisances, notamment phoniques. Une Commission consultative de l'environnement (CCE) s'est tenue ce 10 juin 2026, et s'est très mal déroulée. Les riverains ont l'impression de ne pas avoir été entendus par les gestionnaires, élus, pouvoirs publics. Un vrai dialogue de sourds qui fait du bruit. À la fin de la CCE aucune date n'a été fixée par les autorités pour une prochaine réunion. Le projet contesté de réaménagement du site se fera-t-il au détriment de la santé des riverains ?

Un poil doux à caresser

Après plusieurs années de non-consultation par les pouvoirs publics les associations sont enfin reconnues comme partenaires pour limiter les nuisances générées par l'aéroport de Chambéry. À l'automne dernier plusieurs d'entre elles – dont FNE Savoie – ont intégré la Commission consultative de l'environnement (CCE). Ce sont ces associations qui ont été chargées de préparer une première version d'une charte de l'environnement qui sera discutée avec les autres partenaires institutionnels. À l'automne 2026, la CCE se réunira avec l'espoir pour les associations d'aboutir au plus vite à la validation de cette charte.



LES HIBOUX PETIT DUC SONT TOUJOURS LÀ

64 volontaires – dont une quinzaine de jeunes, certains avec des enfants – ont participé ce printemps 2026 à un recensement des hiboux petit duc (ou Petit-ducs scops) au sud et dans la combe de Chambéry.



© Iztok Skornik on Saxifraga

Il a fallu cinq sorties en soirées (de 20 h à 22 h 30) pour couvrir une dizaine de secteurs d'écoute, correspondant à autant de sites de présence déjà connus ou pourvus de biotopes potentiellement favorables à ce petit rapace nocturne.

Bonne nouvelle : les hiboux petit duc sont toujours là : au total, 17 oiseaux chanteurs ont été entendus. Au moins huit couples sont établis dans la combe de Chambéry. La douceur exceptionnelle de ce printemps a permis une arrivée précoce des oiseaux et un démarrage de la nidification sans retard.

En revanche, malgré une météo très clémente (ce qui n'était pas toujours le cas les années précédentes), le volume, l'intensité et la durée des chants restent faibles. Mais les hiboux sont là, bien discrets et occupés au nourrissage des jeunes. Peut-être même recolonisent-ils d'anciens territoires : deux chants ont été entendus sur Challes-Les-Eaux, ce qui pourrait signifier le retour de l'espèce sur le secteur après deux années d'absence. Un autre participant résidant à Barby, nous a indiqué y avoir entendu un hibou petit duc l'été dernier. Deux observations à confirmer prochainement !

Gilles Clocher,
administrateur.

Un poil qui gratte

Le renard est encore classé parmi les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) et sa chasse reste autorisée en Savoie malgré sa contribution à la régulation des rongeurs et au contrôle de la prolifération de la maladie de Lyme.





TORRENT DU REMOUS : UNE SAGE RIVIÈRE SAUVAGE

EAU

Le torrent du Remous, situé dans la vallée de Champagny (Savoie) à proximité du Parc national de la Vanoise, vient de recevoir le label Site Rivières Sauvages. Une distinction rare qui récompense l'excellent état écologique de ce cours d'eau de montagne et l'engagement des acteurs locaux pour sa préservation.



© Hélène Burdet

Avec ses deux principaux affluents, le bassin du Remous s'étend sur 15 km², depuis ses sources situées vers 2 500 mètres d'altitude, dans des zones humides d'altitude, jusqu'à sa confluence avec le Doron de Champagny, 1 300 mètres plus bas. Tout au long de son parcours, le Remous traverse une grande diversité de paysages et d'écosystèmes à la biodiversité remarquable. Il fait partie des rares cours d'eau de la vallée à conserver un fonctionnement exclusivement naturel, sans obstacle artificiel. Ces qualités lui ont permis d'obtenir le niveau 2 du label Site Rivières Sauvages avec une note de 85/100 sur la grille d'évaluation scientifique. La démarche de labellisation a été initiée en 2024 et orchestrée depuis par

l'association Le Remous Sauvage, composée d'habitants de la vallée soucieux de préserver ce précieux bien commun de nature. Avec l'appui de l'Association Réseau Rivières Sauvages, ils ont su mobiliser et fédérer plusieurs partenaires co-porteurs : commune de Champagny-en-Vanoise, l'AAPPMA la Gaule Tarine, Vivre En Tarentaise, Mountain Wilderness, Free Rivers Fund et des acteurs locaux : le Parc national de la Vanoise, l'Office du Tourisme, l'école primaire de Champagny-en-Vanoise, France Nature Environnement Savoie, Fédération de Pêche Savoie, Office national des Forêts. Ensemble ils s'engagent dans un programme d'actions sur 5 ans visant à préserver et valoriser la rivière : études scientifiques, mesures de restauration légère, actions de valorisation, d'animation et d'études, installation de panneaux d'information, ainsi que le projet de labellisation d'autres cours d'eau de la vallée : la Gurre de la Chiserette et ses affluents.

Pour le Remous, cette labellisation marque le début d'un engagement collectif durable.



© Hélène Burdet

Les rivières labellisées permettent d'acquérir et d'améliorer les connaissances des milieux humides, très utiles à leur sauvegarde, et d'une façon plus globale de faire connaître à un public plus large les enjeux liés à la préservation des cours d'eau. Elles deviennent ainsi des vitrines d'excellence pour les territoires concernés.

Au printemps 2026, l'école primaire de Champagny-en-Vanoise a travaillé en collaboration avec l'association Le Remous Sauvage, « Graines de Rivières Sauvages » (ARRS) et une artiste, à l'élaboration d'une carte « sensible » du Remous.

Pour plus d'informations sur le label, rendez-vous sur le site de « Rivières Sauvages ».

Pour nous soutenir et adhérer (10 €) :

<https://www.helloasso.com/associations/le-remous-sauvage>



Un poil doux à caresser

25 000 tonnes de produits solaires sont déchargées dans les milieux aquatiques chaque année dans le monde selon l'ONG Surfrider Foundation. Mais ouf, nous pouvons agir et utiliser des produits solaires portant des labels environnementaux compatibles : l'écolabel européen, écocert cosmos ou cosmébio cosmos...

Hélène Burdet,
présidente du Remous sauvage.

Le Remous Sauvage est une association membre de FNE Savoie.

LES PLANTES SAUVAGES : ADMIREZ LES DANS LA NATURE !

Une majorité de personne a vraisemblablement en tête l'idée que certaines plantes et champignons sont rares, protégés et que leur cueillette est réglementée, voire interdite. Mais dans le détail, les textes de loi qui s'appliquent sont sans doute largement méconnus. À l'approche des belles randonnées estivales en montagne et des prochaines balades automnales en forêt, quelques rappels peuvent s'avérer utiles pour se promener serein et admirer la flore et la fonge de Savoie.



Gentiane pourpre © Agnès Biau

La protection des plantes est d'abord définie par plusieurs arrêtés ministériels qui listent des espèces dont la destruction, l'arrachage, la cueillette et même le colportage sont interdits. Ce sont la rareté et la vulnérabilité de ces plantes qui sont à l'origine de leur inscription sur ces listes. Ainsi, nous trouvons sur l'arrêté du 20 janvier 1982, modifié le 31 août 1995, l'emblématique et attractif sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) qui est protégé sur l'ensemble du territoire national métropolitain.

www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000028511423/1995-10-18/

En complément, il existe aussi un arrêté qui liste les espèces végétales protégées dans l'ancienne région administrative Rhône-Alpes. L'euphorbe des marais (*Euphorbia palustris*), qui pousse autour du lac du Bourget, bénéficie d'une protection réglementaire justifiée par la vulnérabilité de ces plantes liée à la disparition des zones humides.

www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000505962/2021-09-11/

Ces arrêtés ministériels sont relativement anciens et les listes d'espèces méritaient d'être corrigées et complétées aux vues des nouvelles connaissances scientifiques acquises et de l'extinction en cours de la biodiversité. Un immense travail a été réalisé par les conservatoires botaniques en 2025 et 2026 pour actualiser la liste nationale et concomitamment toutes les listes des nouvelles régions administratives. Les propositions ont été rendues au ministère de l'environnement... Souhaitons que les nouveaux arrêtés soient signés avant la Saint-Glinglin.

La protection des plantes classiquement menacées par des cueillettes excessives peut aussi être activée par les préfets dans les départements. L'arrêté du 13 octobre 1989 définit une liste d'espèces végétales sauvages pouvant faire l'objet d'une réglementation préfectorale.

www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000339093/

Il a fallu attendre 2021 pour qu'un tel arrêté préfectoral soit signé en Savoie ; il a été actualisé en date du 12 novembre 2025. La réglementation peut aller jusqu'à une interdiction complète de la cueillette, c'est le cas par exemple dans notre département pour le lis martagon (*Lilium martagon*), le lis orangé (*Lilium bulbiferum* var. *croceum*) et l'edelweiss (*Leontopodium nivale* subsp. *alpinum*). La cueillette peut aussi être limitée : 20 tiges / jour / personne pour les jonquilles (*Narcissus pseudonarcissus*) et 120 tiges / jour / personne pour les génépis (*Artemisia* spp.) et la vulnéraire des Chartreux (*Hypericum nummularium*). Le mode de cueillette peut aussi être réglementé : pour le ramassage des myrtilles (*Vaccinium myrtillus*), l'utilisation du peigne est autorisée seulement à partir du 15 août. Enfin, pour les champignons, la récolte doit s'effectuer manuellement ou à l'aide d'un couteau et est limitée à 5 litres / jour / personne.

Toutes les autres limitations qui s'appliquent en Savoie sont listées dans cet arrêté : www.savoie.gouv.fr/contenu/telechargement/53927/428204/file/AP_2025-1142_R%C3%A9glementation_Cueillette_2025.pdf

Et n'oubliez pas qu'une plante non cueillie au bord du chemin, pourra aussi être observée et photographiée par le randonneur qui vous suivra !

Thierry Delahaye,
administrateur.

SORTIES NATURE

Prochain programme
début sept
à consulter ici

[www.fne-aura.org/
savoie/agenda](http://www.fne-aura.org/savoie/agenda)

ADHÉREZ EN LIGNE

[www.fne-aura.org/
savoie/adherer/](http://www.fne-aura.org/savoie/adherer/)

NOUS RENDRE VISITE

Nos locaux sont ouverts
les vendredis de 14 h à
17 h ou sur rendez-vous
les autres jours.

FAIRE UN DON

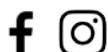
[www.fne-aura.org/
savoie/faire-un-
don/](http://www.fne-aura.org/savoie/faire-un-don/)

CONTACTS

04 79 85 20 03

savoie@fne-aura.org

www.fne-aura.org/savoie



Samedi 25 avril 2026, à l'issue de notre assemblée générale, plusieurs adhérents de notre association sont allés rejoindre le stand FNE Savoie qui se tenait chez Francine à l'occasion du troc de plantes annuel à Saint-Baldoph.

Pour la 14^{ème} année consécutive, Francine avait ouvert son jardin autour de nombreux ateliers pour petits et grands tels que la découverte de la vannerie sauvage, la cuisine avec les herbes sauvages, la création de gîtes à insectes ou de nichoirs. Les bénévoles de FNE Savoie proposaient la découverte des petites bêtes des jardins et donnaient des informations aux curieuses et curieux de nature.

Comme chaque année, beaucoup de passionnés de fleurs ou légumes ont pu recevoir un maximum de conseils de Francine et profiter de beaux échanges autour du repas partagé du midi.

Rendez-vous l'année prochaine pour la 15^{ème} édition !

Isabelle Cuccuru
directrice.

A NOTER ! FNE Savoie vous propose pour la rentrée des webinaires thématiques

- 14 septembre à 18h30 : montagne et urbanisme
- 19 octobre à 18h30 : projet Lyon-Turin Ferroviaire
- 16 novembre à 18h30 : ressource en eau et sentinelles de la nature
- 14 décembre à 18h30 : éducation à l'environnement
- 18 janvier 2027 à 18h30 : pollution lumineuse

Réservez les dates

+ d'infos à venir sur notre site internet

VOTRE DON EST NOTRE POSSIBLE !

Avoir fiscal sur vos revenus en
faisant un don. **Pensez-y !**



LILO ET VOUS

Naviguez sur le web avec Lilo et
reversez vos gouttes d'eau à FNE Savoie
pour soutenir nos actions. Elles se
transforment en euros !
[www.lilo.org/france-nature-
environnement-savoie](http://www.lilo.org/france-nature-environnement-savoie)



SAVOIE